



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

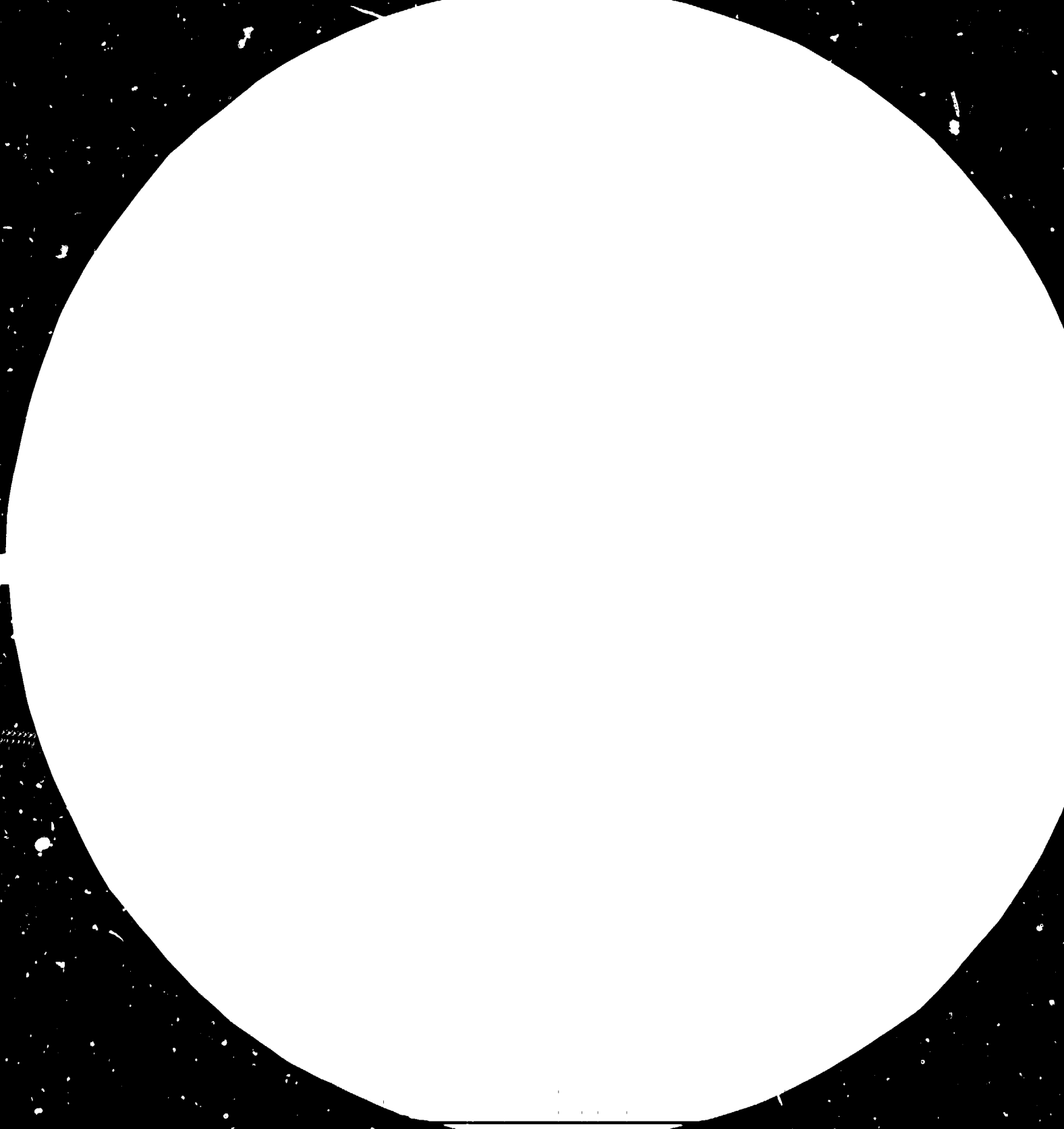
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





2.8



Microcopy Resolution Test Chart

100-1000

12807-F

Distr. RESTREINTE

UNIDO/PC.69
25 juillet 1983

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Conférence internationale sur
"le potentiel de l'industrie alimentaire
coopérative dans les pays en développement"
Ottawa (Canada), 22-26 août 1983

INTEGRATION DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE ET ROLE DES
COOPERATIVES DANS LA PROMOTION DE CETTE INDUSTRIE
PAR LA COLLABORATION INTERNATIONALE*

M.M. Aref
Consultant de l'ONUDI

* Le présent document a été reproduit sans une mise au point rédactionnelle.
Les avis et opinions exprimées dans le présent document sont celles de
l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat de l'ONUDI.

7-7000
TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	3
II. LE ROLE DES COOPERATIVES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT DANS LA TRANSFORMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES	8
III. COOPERATIVES DES PAYS INDUSTRIALISES ET L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE COOPERATIVE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	16
IV. PETITES ENTREPRISES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	21
V. PROJETS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE COLLABORATION ENTRE COOPERATIVES DES PAYS INDUSTRIALISES ET PAYS EN DEVELOPPEMENT	28

Figures

FIGURE 1 : Production et transformation intégrée du riz dans la Kamchai Iamsure Enterprise, farm, en Thaïlande	5
FIGURE 2 : L'organisation des coopératives de producteurs de lait de l'AMUL	10

I. INTRODUCTION

1. Depuis sa création en 1967, l'ONUUDI s'est toujours préoccupée de l'application d'une approche intégrée dans les industries alimentaires des pays en développement^{1 à 5/}. Cette préoccupation s'explique du fait que de nombreux échecs de création de ce type d'industrie dans la plupart des pays en développement étaient dus à des lacunes évidentes en matière de planification et d'exécution.
2. Une des lacunes essentielles provenait de ce que les installations de transformation dépendaient pour l'essentiel de leur approvisionnement en matières premières, du marché des produits frais. On n'avait pas tenu compte du fait qu'une industrie viable ne peut dépendre d'une production agricole excédentaire non planifiée. Par conséquent, les installations de transformation n'avaient aucun contrôle d'aucune sorte sur les prix, les quantités ou la qualité des matières premières disponibles.
3. Une autre erreur capitale a été de créer des installations de transformation sans définir auparavant les marchés à desservir. Le plus souvent, il a fallu trouver des marchés pour écouler la marchandise produite au lieu de produire des marchandises pour satisfaire les besoins existants.
4. Une autre lacune grave a été l'incapacité d'approvisionner les installations de transformation en matériels auxiliaires : emballages, pièces détachées, additifs alimentaires, etc.

1/ Le traitement intégré des produits alimentaires en Yougoslavie. Rapport du Séminaire et résumé des documents techniques. Novi Sad (Yougoslavie) 4-28 novembre 1968. ID/48, Nations Unies, New York, 1970.

2/ Etude du développement industriel. Numéro spécial pour la deuxième Conférence générale de l'ONUUDI. ID/CONF.3/2, Nations Unies, New York, 1974.

3/ Les rapports d'interdépendance entre l'industrie et l'agriculture dans le processus de développement. Deuxième Conférence générale de l'ONUUDI. ID/CONF.3/15, 14 janvier 1975.

4/ Déclaration et Plan d'action de Lima. Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. ID/CONF.3/31, 9 mai 1975.

5/ REF, M.M. Les agro-industries et l'industrialisation des pays en développement. UNIDO/IOD.1, 29 mars 1976.

5. L'intégration verticale de la production, du traitement et de la commercialisation a donc été considérée comme la première étape dans la création d'une industrie alimentaire rationnelle.

6. L'intégration verticale signifie généralement que les moyens de production des matières premières agricoles, les installations de transformation et la commercialisation des produits dépendent d'une seule autorité, qui peut être aussi propriétaire des installations et dont la connaissance du marché-cible lui permet de définir la qualité et la quantité des produits à fabriquer et de déterminer les méthodes de production ainsi que les superficies à affecter à telle ou telle culture, en tenant compte du calendrier de plantation et de récolte et de la qualité et de la variété des cultures ou des produits.

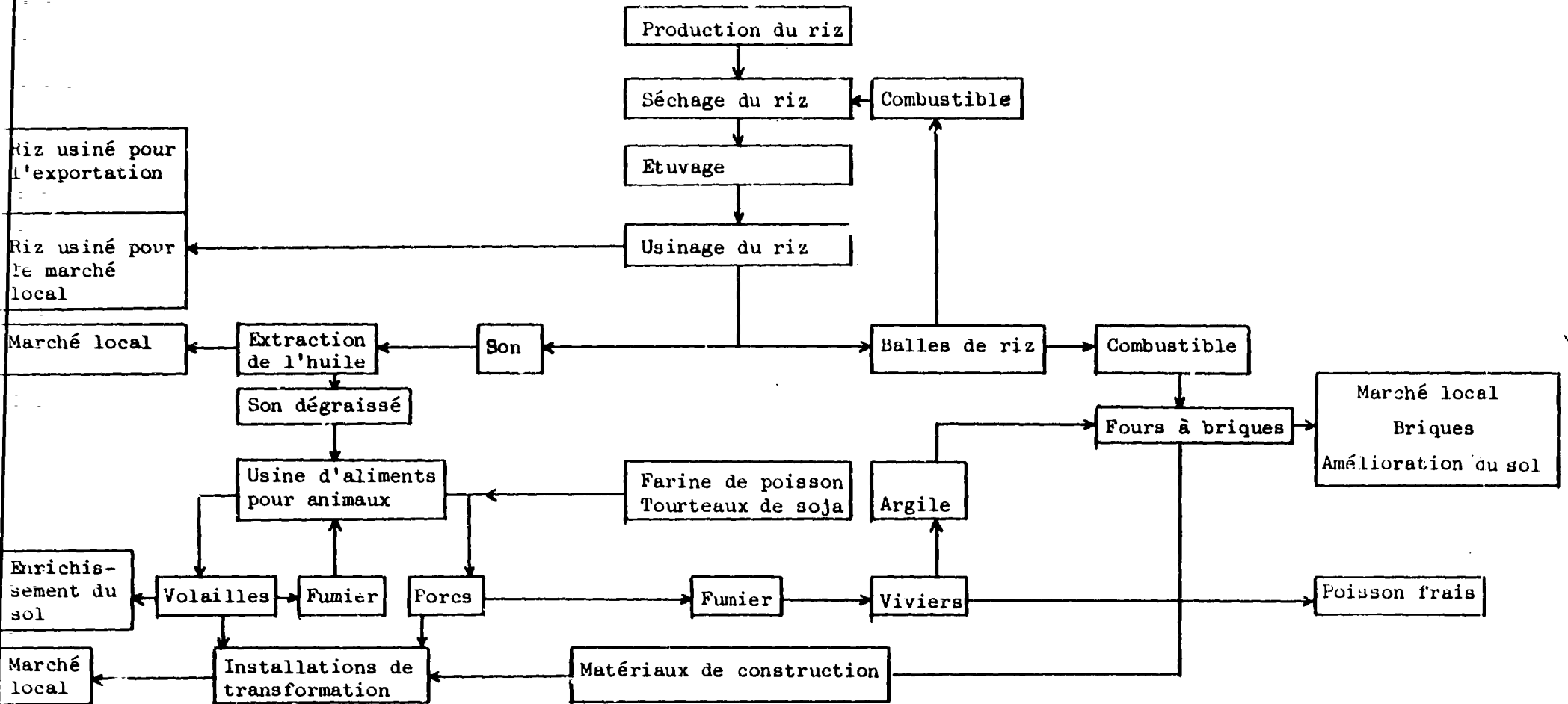
On a également prévu que l'intégration verticale permettrait une utilisation optimale des cultures ou des produits sur place, les sous-produits d'un type de fabrication pouvant servir de base à la fabrication d'un autre produit utile tel que des aliments pour animaux, du gaz de fermentation ou du compost.

En outre, on a estimé que l'intégration verticale permettrait l'application de méthodes industrielles novatrices en vue d'une utilisation complète des installations de l'entreprise intégrée. Un exemple classique à cet égard est la Kamchai Iamsure Enterprise, en Thaïlande^{6/}, où la transformation intégrée du riz permet d'utiliser les balles de riz pour le chauffage des fours à briques et les bassins résultant de l'extraction de l'argile pour la pisciculture, comme il est indiqué à la figure 1.

^{6/} MOTT III, William PENN. New Farming systems in Asia demonstrate total integration. Agribusiness Worldwide. Décembre 1981/Janvier 1982, pages 47 et 48.

FIGURE 1

Production et transformation intégrée du riz dans la Kamchai Iamsure Enterprise farm, en Thaïlande



7. Toutefois, il est apparu évident que l'intégration verticale ne suffit pas à elle seule pour la plupart des pays en développement et qu'une intégration horizontale est nécessaire, elle aussi.

8. Dans tous les cas, il faut que les autorités s'engagent à favoriser le développement des industries alimentaires. Ceci est généralement faisable dans le cadre d'un plan de développement national grâce à l'adoption d'un objectif spécifique axé sur le développement des produits alimentaires et de mesures et programmes coordonnés permettant la réalisation de cet objectif. La croissance de l'industrie alimentaire est fonction de l'objectif visé, de sa composition selon les produits, les quantités et la répartition géographique des ressources ainsi que des marchés et des groupes sociaux à desservir. En particulier, les liaisons nécessaires entre l'industrie et l'agriculture font l'objet d'un examen et, s'il y a lieu, d'un renforcement en amont pour synchroniser le développement des deux secteurs et en aval pour assurer comme il convient les liaisons entre la distribution et la consommation ^{7/}.

Le Sistema Alimentario Mexicano (SAM) constitue un bon exemple de ce type d'action gouvernementale : il assure l'intégration des objectifs alimentaires à partir de la consommation en remontant vers la production, et dispose d'un appareil institutionnel au service de ces objectifs allant de la production agricole au commerce de détail en passant par la transformation et la commercialisation. Les autorités mexicaines ont accueilli favorablement une démarche de l'ONUDI demandant que des représentants d'autres pays en développement puissent examiner l'organisation du SAM dans le but d'adapter certains des éléments du système à leurs propres besoins. Il serait très utile de persévérer dans cette voie et que d'autres pays en développent, ainsi que les organismes d'aide au développement, puissent profiter de l'expérience acquise au Mexique.

9. On peut parvenir à un renforcement structurel moins élaboré des liaisons entre l'industrie et l'agriculture, comme dans le cas des projets de développement agricole prévoyant la construction d'usines alimentaires; ou grâce à une législation incitant les agriculteurs à la propriété coopérative des usines de transformation

^{7/} First Global Study on the Food-Processing Industry, ONUDI, ID/WG.345/3/Rev.1, 23 septembre 1981. Chapitre II.

des produits agricoles; grâce à des procédures accordant des garanties aux producteurs par rapport à l'industrie et vice-versa dans les travaux agricoles sous contrat; et enfin grâce à la création d'un organisme public doté de pouvoirs monopolistiques dans ce secteur. Le choix entre ces diverses solutions sera influencé par les conditions et les préférences propres à chaque pays. Ces éléments influenceront également le choix du type de propriété et de gestion à donner à l'industrie alimentaire et des liaisons en aval entre l'industrie et les réseaux de commercialisation et de consommation^{1/}.

10. Ces diverses solutions ont été mentionnées à titre d'exemple de la façon dont l'intégration peut être réalisée en matière de développement des industries alimentaires, mais aux fins du présent document et de la réunion, seul le rôle des coopératives sera étudié.

11. Le rôle des coopératives dans le développement de l'industrie alimentaire des pays en développement peut être considéré comme multiforme, car il fait intervenir les coopératives des pays en développement, celles des pays industrialisés et les industries alimentaires petites et moyennes du tiers monde.

^{1/} Texte de la note page précédente.

II. LE ROLE DES COOPERATIVES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
DANS LA TRANSFORMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

12. Le rôle des coopératives des pays en développement peut être illustré par l'activité de la Kaira District Co-operative Milk Producers' Union Ltd., plus connue sous le nom d'AMUL^{8/}.

13. Le réseau de production laitière du district de Kaira (Etat de Gujarat) est caractéristique de l'Inde rurale et regroupe un millier de villages répartis sur environ 6 400 km². L'agriculture est le principal moyen d'existence de plus de 80 % de la population car les exploitations sont peu importantes, 50 % des paysans disposant de 0,1 à 2 hectares, et 22 % n'ayant aucune terre ou étant sous le régime du fermage.

Traditionnellement, les paysans du district de Kaira complétaient leur revenu par l'élevage d'animaux destinés à la production laitière, mais les gains étaient peu importants compte tenu de la faiblesse de la production et des coûts élevés. Les méthodes scientifiques d'élevage étaient inconnues.

Le lait était soit vendu à une laiterie privée qui en transformait la majeure partie en beurre, soit livré, par des intermédiaires privés, au Bombay Dairy Scheme (Programme laitier de Bombay) dépendant du Gouvernement.

14. En 1946, les producteurs de lait s'organisèrent mieux et refusèrent pendant deux semaines de livrer leur lait à la ville de Bombay pour protester contre la faiblesse des prix pratiqués. Cette grève a déclenché une hausse des prix qui a encouragé les paysans à créer une coopérative à Anand, petite ville de 15 000 habitants située à 427 km de Bombay.

15. En 1948, la Kaira District Co-operative Milk Producers' Union Ltd., qui au départ ne regroupait que les producteurs de deux villages et en couvrait déjà 30, commença à fournir du lait pasteurisé au Programme laitier de Bombay. Elle ne traitait que 250 kg de lait par jour, mais l'amélioration de la situation économique de ses membres suscita la création d'un nombre croissant de coopératives.

8/ MATHUR, V.B.L. Le rôle des coopératives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits alimentaires en Inde : Monographie.
UNIDO/PC.5, mai 1981.

16. En 1950, M. Verghese Kurien devint directeur de l'AMUL et introduisit progressivement le concept d'activités intégrées regroupant l'élevage scientifique du bétail laitier, une bonne gestion et la fourniture de services essentiels aux membres de l'Union.

17. L'accent était mis sur l'emploi de vétérinaires qualifiés, les croisements de races, l'alimentation scientifique équilibrée et la gestion du bétail. Sous sa direction, l'Union se développa rapidement. Il s'attacha à augmenter les quantités de lait collectées et à créer des installations pour conditionner le lait destiné à la consommation. Le nombre de sociétés coopératives passa de 64 en 1955 à 846 en 1979-1980 avec un développement parallèle des activités. Pendant la même période, le capital social passa de 30 000 roupies à 6,89 millions de roupies et les quantités de lait collectées de 10 000 à 150 000 tonnes par an.

18. Les 300 000 paysans membres de l'Union, regroupés en près de 900 coopératives de villages, produisent maintenant 600 000 litres de lait par jour en moyenne. L'Union emploie environ 2 400 personnes dont 300 spécialistes et son complexe laitier couvre plus de 18 hectares.

19. Aujourd'hui, les laiteries et les installations de l'AMUL produisent du lait pasteurisé, du lait en poudre, du beurre, différents fromages, du chocolat au lait et des aliments lactés au malt, ainsi que des aliments pour le bétail. L'Union a également créé à l'intention de ses membres riziculteurs et producteurs de limes une rizerie moderne et une usine de production de jus de limes.

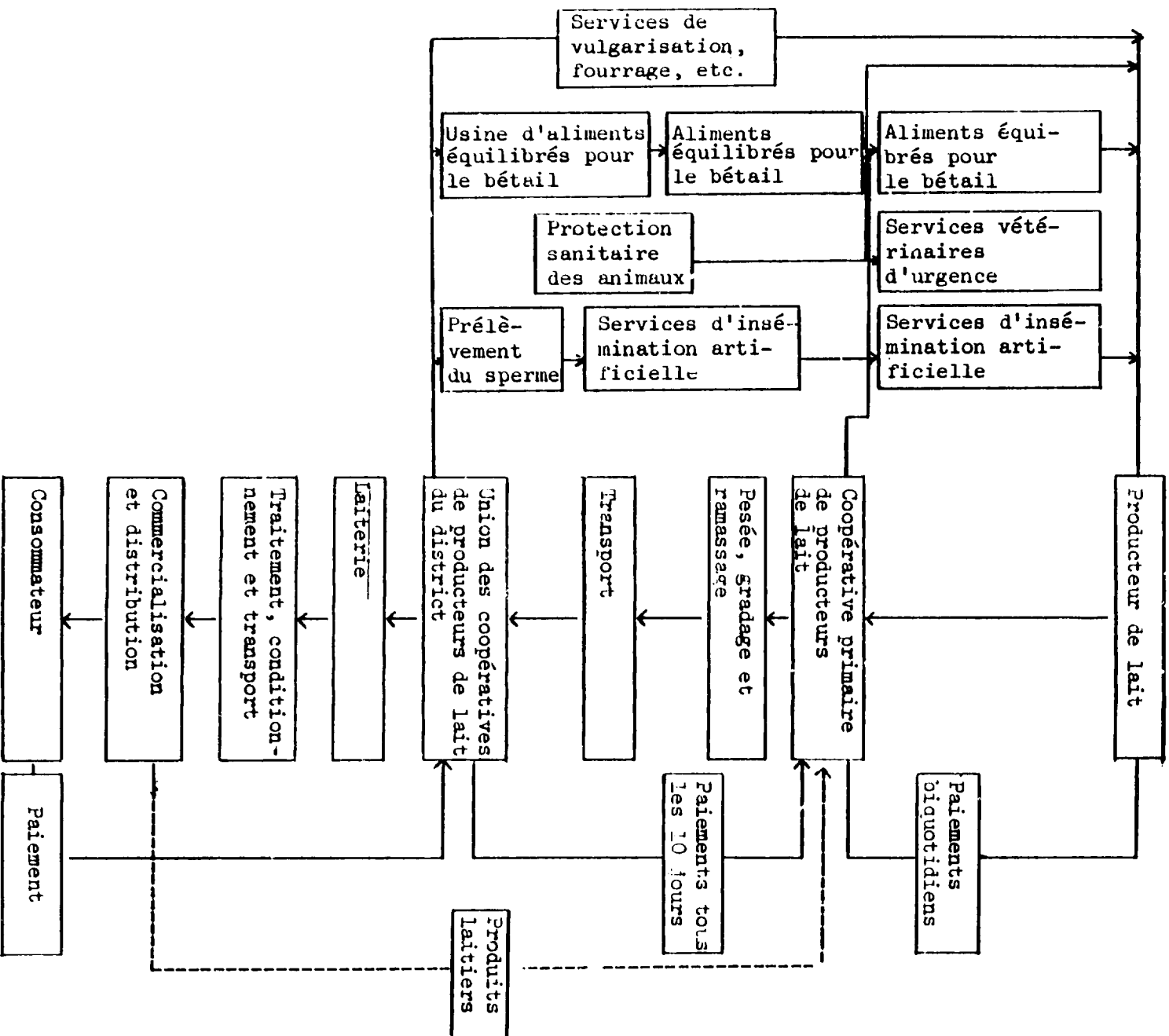
20. La réussite de l'AMUL a été bien entendue rendue possible par l'intégration efficace de la production, de la transformation et de la commercialisation, comme le montre la figure 2.

21. Cette intégration a eu notamment pour résultat de faire passer la production de lait de 3 à 4,5 litres par jour et par animal grâce au recours à l'insémination artificielle, aux soins vétérinaires d'urgence, à une alimentation équilibrée et à une meilleure gestion du bétail.

22. Le rôle de l'AMUL ne s'est cependant pas limité à la création d'une industrie laitière rentable dans le district de Kaira. Le Gouvernement indien, reconnaissant la valeur des résultats obtenus, a nommé M. Kurien Président du National Dairy Development Board et a lancé deux grands projets pour appliquer la même stratégie dans toute l'Inde.

FIGURE 2

L'organisation des coopératives de producteurs de lait de l'AMUL



23. Il a également demandé en 1977 à M. Kurien d'appliquer cette stratégie à la restructuration de la production, de la transformation et de la commercialisation des graines oléagineuses et des huiles végétales^{9/}. Le gouvernement était en effet inquiet du contrôle exercé par 13 puissantes familles de l'Etat de Gujarat sur l'industrie des huiles alimentaires qui représentait un marché de plusieurs millions de dollars. Le contrôle exercé par ces soi-disants "rois de l'huile" se traduisait par l'exploitation de milliers de petits paysans qui n'avaient d'autres possibilités que de vendre leurs récoltes aux faibles prix qui leur étaient imposés. La production d'oléagineux stagnait bien évidemment et l'Inde devait importer presque un million de tonne d'huile alimentaire par an pour satisfaire la demande intérieure.

24. M. Kurien a basé ses activités dans l'Etat de Gujarat qui, avec près de 35 % de la production totale d'arachide est la principale région productrice en Inde. Avec du personnel expérimenté des coopératives laitières, il a créé la Gujarat Co-operative Oilseeds Growers' Federation (GCOGF) qui payait aux fermiers un prix plus élevé pour leur production et leur proposait des graines, des engrais, des pesticides et du rhizobium de bonne qualité ainsi que du matériel agricole moderne pour un prix raisonnable. A la fin de 1982, la coopérative possédait deux huileries et envisageait de construire cinq autres installations ainsi que deux usines d'extraction de solvant et deux centres de stockage pour un coût total d'environ 850 millions de dollars. La GCOGF est passée de 34 coopératives regroupant 300 membres en 1980 à 946 coopératives et 70 500 membres à la fin 1982, l'objectif étant de 1 440 coopératives en 1984. A la fin de 1982, les achats d'arachide avaient dépassé le but initialement fixé de 100 000 tonnes, soit 6 % de la production totale.

25. L'objectif de la GCOGF est de briser le monopole de la transformation et la commercialisation exercé par les négociants en exploitant ses propres installations. Elle crée des dépôts près des grandes villes, ce qui lui permet de fournir les principaux centres en fonction des besoins du marché et des fluctuations des prix. Une politique de commercialisation diversifiée est prévue pour les villes (huile en boîte métallique ou en sachet de polyéthylène, vente d'huile en vrac à partir de charrettes ou de pousse-pousse, emplacement dans les épiceries) alors qu'en zone rurale la commercialisation se fera par l'intermédiaire des coopératives locales de producteurs d'oléagineux et des coopératives laitières déjà existantes.

^{9/}HAZARIKA, Sanjoy. Oilseeds Co-operatives in India. Agribusiness Worldwide. Octobre 1982, pages 10 à 14.

26. Il est clair d'après ce qui vient d'être dit que les coopératives de produits laitiers et d'oléagineux contribuent dans une large mesure au développement de ces industries en Inde. Elles ont véritablement réussi à intégrer les phases de production, de transformation et de commercialisation. Cette réussite n'aurait toutefois pas été possible sans l'aide fournie par le Gouvernement indien au mouvement coopératif. L'origine de cette aide remonte à 1904, quand le Co-operative Societies Act (Loi sur les sociétés coopératives) a donné un cadre officiel au mouvement. L'accent a d'abord été mis sur la fourniture de crédits pour accroître la production agricole puis, un demi-siècle plus tard, en 1954, le All India Rural Credit Survey Committee (Commission d'enquêtes sur le crédit rural en Inde) recommandait d'adopter une approche intégrée du crédit agricole, de la commercialisation, de la transformation et du stockage des produits agricoles. Cette recommandation a notamment débouché en 1962 sur la création de la National Co-operative Development Corporation (NCDC) (Société nationale pour le développement des coopératives) chargée de planifier et de promouvoir divers programmes coopératifs de commercialisation et de transformation de la production, de distribution des moyens de production et de stockage des produits agricoles. Après avoir vu son statut modifié, la NCDC planifie, encourage et finance désormais des programmes de développement de la production, de la commercialisation, de la transformation, du stockage, de l'exportation et de l'importation des produits agricoles, et de denrées alimentaires y compris les poissons et les produits laitiers, des aliments pour le bétail et les volailles et de fourniture d'autres articles tels que les engrais, les insecticides et le matériel agricole.

En 1981, l'aide totale fournie par la NCDC aux coopératives s'élevait à 3,34 milliards de roupies dont 2,03 milliards pour la commercialisation, la transformation et le stockage de produits agricoles. Cette aide revêt soit la forme d'un financement en bloc initial pour encourager les coopératives à emprunter quand cela est possible auprès des instituts de prêts à long terme, soit la forme d'un financement complémentaire et d'une prise de participation pour assurer aux coopératives la marge de sécurité nécessaire. Les fonds proviennent en général du budget national, d'emprunts effectués sur le marché, des revenus propres de la NCDC et de l'aide fournie par des organismes internationaux tels que la Banque mondiale et la CEE et qui lui parviennent par l'intermédiaire du Gouvernement central.

27. Outre, cet aspect financier, la NCDC emploie une équipe de spécialistes chargés d'évaluer les projets choisis par les sociétés coopératives et de fournir des conseils par exemple quant aux produits souhaitables, aux choix de techniques et aux caractéristiques du matériel.

La NCDC finance également des programmes de perfectionnement en gestion pour les membres de différentes sociétés coopératives.

28. D'autres organismes existent au niveau du village, du district, de l'Etat et au niveau national pour répondre aux besoins des coopératives en matière de financement, de commercialisation, de distribution et de formation et pour l'administration et le contrôle des activités.

29. Au niveau national, la NCDC assure la plus grande partie du financement initial et à terme de l'ensemble des coopératives de transformation agricoles. La rationalisation de la commercialisation et de la transformation des produits comme de la fourniture des moyens de production par l'intermédiaire des systèmes de commercialisation des coopératives dépend de la National Agricultural Co-operative Marketing Federation (Fédération nationale des coopératives de commercialisation des produits agricoles). De plus, la National Co-operative Consumer Federation (Fédération nationale des coopératives de consommateurs) s'occupe du commerce de gros et de détail de différents produits agricoles tels que les légumineuses, les épices, les céréales alimentaires et le thé.

Le principal organe chargé de la formation est la National Co-operative Union of India (Union nationale coopérative de l'Inde) alors que le ministère chargé des relations avec les coopératives est responsable de la formulation de la politique générale et de la gestion des coopératives.

30. Au niveau de l'Etat, la principale institution de crédit est la State Co-operative Bank (Banque coopérative d'Etat), le financement à long terme étant assuré par la State Land Development Bank (Banque d'Etat pour la mise en valeur des terres).

En ce qui concerne la commercialisation, le principal organe est la State Co-operative Marketing Society (Société coopérative de commercialisation au niveau de l'Etat). La State Co-operative Union (Union coopérative d'Etat) détermine les besoins dans le domaine de la formation et coordonne les activités organisées à l'intention de diverses catégories de personnel des coopératives, la formation proprement dite étant assurée par l'Union coopérative d'Etat.

L'administration et la planification des activités des coopératives dépendent du chef du Service de l'enregistrement des sociétés coopératives du Ministère de la coopération.

31. Au niveau du district, le crédit est fourni par des banques coopératives de district alors que le financement à long terme est assuré par la Banque d'Etat pour la mise en valeur des terres.

La commercialisation dépend pour l'essentiel de sociétés régionales coopératives, et la distribution est assurée par la Fédération des coopératives de consommateurs au niveau du district et par les sociétés primaires de commercialisation. Il n'y a pas d'activité de formation. L'administration et le contrôle dépendent d'adjoints et d'assistants au chef du Service de l'enregistrement des sociétés coopératives.

32. Au niveau du village, le financement est assuré par des agences de la Banque primaire pour la mise en valeur des terres et par les sociétés primaires de crédit agricole (Primary Agricultural Credit Societies), ces dernières s'occupant également de la commercialisation et de la distribution alors que l'administration et le contrôle des activités sont confiés à des inspecteurs de coopératives.

33. Il apparaît clairement, à la lecture des paragraphes précédents, que les coopératives indiennes ont réussi à créer une industrie intégrée de transformation agricole. D'autres pays en développement tels que l'Argentine, le Bangladesh, l'Indonésie, les Philippines, Sri Lanka et la Thaïlande, y sont également parvenus mais l'étude détaillée des résultats qu'ils ont obtenus sort du cadre du présent document.

34. Il est clair, toutefois, que les coopératives de transformation agricole incitent les petits paysans des pays en développement à accroître leur production et leur en donnent les moyens. Elles peuvent donc contribuer dans une large mesure à la transformation de l'agriculture traditionnelle, et se sont également révélées un outil efficace de progrès socio-économique dans leurs régions. Par exemple, avant l'apparition des coopératives laitières en Inde, les acheteurs déterminaient la teneur en matières grasses en remuant le lait avec leurs doigts et offraient un prix plus élevé aux paysans relativement riches, de plus

haute caste. Avec la détermination scientifique de la teneur en matières grasses, de telles pratiques ont disparu. Les hors castes, qui ne pouvaient pénétrer dans la partie du village réservée aux castes supérieures, font maintenant la queue avec tout le monde pour faire analyser leur lait.

35. Le principal intérêt des coopératives de transformation agricole tient cependant peut-être au rôle qu'elles jouent dans le transfert, l'adaptation, la diffusion et la mise au point de technologies. Etant donné qu'une technologie ne peut être conçue ou appliquée dans l'absolu, ces coopératives constituent un cadre économique qui permet la transformation de n'importe quel élément de l'économie en ressources productives, ou plus productives et font bénéficier l'ensemble de l'économie nationale plutôt qu'une entreprise privée des avantages offerts par le progrès technique.

Il est évident d'après l'exemple de la production laitière en Inde que les coopératives ont favorisé l'introduction des progrès techniques dans l'agriculture, l'élevage, la santé vétérinaire, l'alimentation du bétail, comme le ramassage, le stockage, le contrôle de la qualité, la transformation et la commercialisation du lait.

36. Bien que cela n'apparaisse pas aussi clairement, elles ont également permis d'accélérer le rythme des investissements dans l'agriculture, au stade de la production comme de la transformation, et ont largement contribué à résoudre partiellement le problème de la malnutrition dans leurs régions.

37. De plus, elles ont créé des emplois pour la population rurale et ont sans aucun doute contribué à l'émergence d'une classe d'entrepreneurs chez les paysans. Elles ont également servi, comme on le verra par la suite, de centres de réception pour une aide internationale originale qui n'aurait pu être fournie autrement.

III. COOPERATIVES DES PAYS INDUSTRIALISES ET L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE
COOPERATIVE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

38. La première Consultation de l'ONUDI sur l'industrie alimentaire qui s'est tenue à La Haye (Pays-Bas), du 9 au 13 novembre 1981, a reconnu que les pays en développement ont besoin de l'aide de partenaires étrangers pour développer leur industrie alimentaire. Les coopératives des pays industrialisés constituent l'une des catégories de partenaires étrangers recensées au cours de la consultation. Celle-ci a recommandé que l'ONUDI "prenne les mesures voulues, et notamment étudie la possibilité de convoquer ultérieurement une réunion pour déterminer et évaluer les aptitudes respectives de ces partenaires et pour analyser et préciser les moyens d'identifier et d'aider les partenaires en question, compte tenu des contraintes financières et autres, et du transfert des compétences en matière de gestion"^{10/}.

39. Cette recommandation s'inspirait des délibérations d'une réunion de groupe d'experts sur "le rôle des coopératives dans le développement des industries alimentaires dans les pays en développement", convoquée par l'ONUDI en avril 1981^{11/}. La réunion du groupe d'experts a étudié la volonté et la capacité des coopératives bien établies dans plusieurs pays industrialisés de collaborer avec les pays en développement en vue de l'intégration du développement de l'industrie alimentaire; la réunion a en outre défini quelques-unes des formes que cette collaboration pourrait revêtir.

40. L'une des formes importantes de collaboration consisterait à préparer des études de faisabilité en vue de la création d'industries alimentaires intégrées. Les études de faisabilité dans de nombreux pays en développement ont pêché par excès d'optimisme, ce qui aide la promotion, certes, mais ne correspond pas à la réalité. Les coopératives des pays industrialisés peuvent effectuer des analyses de faisabilité détaillées et objectives sur les agro-industries proposées, afin d'éviter les reculs financiers et les déceptions.

^{10/} Première Consultation sur l'industrie alimentaire, La Haye (Pays-Bas), 9-13 novembre 1981. Rapport de l'ONUDI, document ID/278.

^{11/} Réunion du groupe d'experts sur le rôle des coopératives dans le développement des industries alimentaires dans les pays en développement, Vienne (Autriche), 22-24 avril 1981. Rapport ONUDI/PC.8, 26 mai 1981.

La participation des coopératives des pays industrialisés aux préparatifs de ces analyses de faisabilité a l'avantage important de permettre d'identifier les possibilités de commercialisation des produits dans leurs propres pays.

41. L'assistance financière est une autre forme de collaboration que les coopératives des pays industrialisés pourraient adopter ou parrainer. La CLUSA, Ligue coopérative des Etats-Unis^{2/}, de concert avec l'UCC, l'Union coopérative du Canada^{12/}, agissant au nom des Coopératives de graines oléagineuses de l'Inde, est un exemple intéressant de ce type d'assistance financière.

42. Le Gouvernement de l'Inde a prié le Conseil national du développement des produits laitiers (NDDB) d'appliquer sa technique éprouvée de développement des produits laitiers à l'industrie indienne des huiles végétales. Le NDDB a alors demandé à la CLUSA et à l'UCC de faire don de produits de base en vue du financement, comme dans le cas du financement pour la création des coopératives laitières. La CLUSA est entrée en relation avec l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (AID), qui estimait que la demande était à la fois possible à satisfaire et intéressante; et l'UCC s'est adressée à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) qui a également appuyé la demande.

43. Un plan a été mis au point en prenant pour base un don de 160 000 tonnes d'huile de soja (ou l'équivalent) au titre II (produits de base) de la loi PL 480. Ces produits de base correspondent aux stocks intérieurs excédentaires qu'achète le Gouvernement des Etats-Unis, à savoir les produits laitiers, la viande, le riz, le coton et le sucre ainsi que l'huile végétale. Ces stocks sont vendus aux pays en monnaie locale qui sert ensuite à maintenir les missions diplomatiques des Etats-Unis dans chaque pays, ou qui est utilisée à des fins charitables. A l'origine, l'AID avait accordé 117 500 tonnes d'huile pour la première phase du projet, tandis que le reste faisait l'objet d'un examen des réalisations du projet. L'UCC a effectué un premier envoi de canola/huile de colza pour une valeur de trois millions de dollars en 1981, et un deuxième en 1982 qui s'élevait à neuf millions de dollars. L'ACDI a assuré le financement de ces deux envois, et il est attendu qu'elle continue d'appuyer le projet.

^{12/} Co-operatives CANADA'83 - Union coopérative du Canada, page 5.

44. L'huile raffinée est délivrée à un port indien où le titre passe au NDDB, conformément à un accord passé entre la CLUSA, l'UCC et le NDDB, approuvé par le Gouvernement de l'Inde, l'AID et l'ACDI). Ensuite, le NDDB manipule l'huile, la commercialise et crée simultanément des fonds pour financer le projet et créer également le système de commercialisation d'huiles traitées dans le cadre du projet. Le financement se compose d'une série d'éléments intégrés qui vont de la création de coopératives et l'amélioration de la production de graines oléagineuses à la commercialisation de produits finis diversifiés.

Les recettes provenant de la vente de l'huile reçue en don assurent le financement des éléments suivants : mise au point de l'institution et de l'infrastructure, développement de la main-d'oeuvre, recherche des opérations, coût du suivi, capital renouvelable d'exploitation pour les nouvelles coopératives, développement de nouveaux produits et recherche des marchés.

45. Cette méthode d'assistance financière est l'une des formes principales de la collaboration que les coopératives des pays industrialisés pourraient adopter au nom des coopératives des pays en développement. Elle est particulièrement importante, étant donné que seul un nombre limité de coopératives des pays en développement ont les moyens institutionnels qui leur permettent de fournir le capital-actions et de se lancer dans des coentreprises avec les coopératives des pays industrialisés 11/.

46. Les coopératives des pays industrialisés pourraient adopter une autre forme importante de collaboration, à savoir la formation du personnel des coopératives des pays en développement. Cette formation viserait tant les experts techniques que le personnel de gestion, et pourrait être assurée soit dans le pays industrialisé, soit dans le pays en développement, compte tenu de plusieurs facteurs tels que les installations disponibles, les ressources et les conditions requises particulières au pays en question.

47. Les coopératives des pays industrialisés possèdent également des connaissances techniques éminentes dans la plupart des sous-secteurs de l'industrie alimentaire intéressant les pays en développement. Par conséquent, ces coopératives pourraient offrir une vaste gamme de services consultatifs pour la création d'industries alimentaires intégrées, notamment des études de préinvestissement, la conception et les services de surveillance, les services consultatifs techniques, voire même la recherche nécessaire.

48. La plupart des pays en développement manquent d'installations appropriées de recherche leur permettant d'effectuer le travail nécessaire à l'utilisation adéquate de certaines matières premières de leurs agro-industries. Des coopératives des pays industrialisés pourraient aisément faire des recherches dans les installations de leur propre pays destinées à cette fin, et dont les résultats serviraient aux pays en développement. La Société d'usine pilote POS à Saskatoon, en Saskatchewan (Canada), est un exemple de ce type d'installation de recherche^{13/}.

La Société assure la promotion de la mise au point de nouvelles méthodes pour séparer les céréales, les graines oléagineuses et les légumineuses en protéines, en huiles et en amidons (en anglais, "protein, oils and starches", d'où le sigle POS), et pour poursuivre le traitement de ces composants en ingrédients utilisés dans la nourriture, dans les aliments pour animaux et dans l'industrie.

Pour effectuer ce travail, l'usine pilote POS fournit une vaste gamme de matériel de traitement, une série de laboratoires bien dotés en matériel et en personnel, et divers services d'appui.

La Société a été créée par divers membres, notamment des compagnies industrielles canadiennes, des associations de commerce, des universités, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Les membres de la Société et les clients non membres ont accès aux installations et au service du POS sur la base d'une rémunération par service rendu.

Bien que le POS lui-même ne soit pas un transformateur commercial, la capacité de son matériel lui permet d'effectuer toutes les opérations expérimentales et de produire des quantités de matières soumises au contrôle de commercialisation.

49. Les pêches sont un autre domaine qui a grand besoin de la collaboration des coopératives des pays industriels et des pays en développement. Ainsi, la plupart des pays en développement connaissent des difficultés qui les empêchent d'exploiter adéquatement leurs Zones d'économie exclusives (ZEE). Les problèmes

^{13/} FREIVALDS, John. Marketing its agriculture : Canada, educates its buyers. Agribusiness Worldwide, Octobre/Novembre 1981, pages 6 et 7.

d'ordre financier, technique et de gestion n'affectent pas seulement les opérations de pêcheries réelles, mais également le stockage, le transport, la transformation et la commercialisation du poisson^{14/}.

Si les pays en développement veulent obtenir une juste part des pêcheries en mer, ils devront créer une coopérative qui les regroupe, en particulier pour les petits pays insulaires qui sont des gestionnaires potentiels des Zones d'économie exclusive les plus grandes, mais qui sont incapables de développer une industrie de pêche efficace par leurs propres moyens. Les pays industrialisés pourraient contribuer à cet effort par l'intermédiaire de leurs coopératives de pêcheries.

50. Les coopératives des pays en développement, outre d'accorder de l'aide à leurs homologues des pays en développement, pourront également aider les petites et moyennes industries alimentaires dans les pays en développement.

^{14/} BRANDT, Willy. A program for survival. Economic Impact-1980/4 No.32, pages 27 à 31.

IV. PETITES ENTREPRISES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

51. Selon Meredith^{15/}, il n'existe pas de définition universelle de la petite entreprise. Ainsi, une étude effectuée aux Etats-Unis a relevé 50 définitions dans 75 pays ! Il semble que la définition de la petite entreprise dans un pays particulier soit tributaire du but de la définition et de l'environnement de la petite entreprise dans le pays.

52. Il est possible de mesurer la taille des petites entreprises en fonction du total des avoirs, de la valeur nette, du nombre d'employés de l'entreprise moyenne, du volume des ventes, du nombre de clients, de la capacité de production, ou des intrants de production.

53. Au Bangladesh, par exemple, selon Emdadul Huque et Hasan^{16/}, la petite entreprise est "toute entreprise industrielle dans laquelle l'investissement en machines et en matériel ne dépasse pas 2,5 millions de takas (125 000 dollars des Etats-Unis), qui emploie soit les membres de la famille, soit des ouvriers, et qui utilise l'énergie motrice ou non".

54. En Ethiopie, la petite industrie a été définie comme étant "toute activité industrielle qui utilise l'énergie motrice et les machines, et dont le capital fixe ne dépasse pas 200 000 birr, à l'exception des immeubles"^{17/} (1 dollar des E.-U. = 2,07 birr).

55. A Fidji, la petite entreprise est celle qui requiert un investissement total de capital fixe de 100 000 dollars des Etats-Unis et qui utilise des techniques de petite et moyenne envergure^{18/}; tandis qu'en Inde^{19/}, la petite

^{15/} MEREDITH, G.G. Socio-Economic Importance of Small Enterprises and Policy Programming Implications in Small Enterprises Development. A Commonwealth Heads of Government Regional Meeting (CHOGRM) Workshop-Summary Report, Sydney (Australie), 16-28 mai 1982, pages 23 à 29.

^{16/} Emdadul Huque and Hasan, K.A. - An Introduction to Small-Scale Enterprise in Bangladesh, *ibid.* 319 à 331.

^{17/} Provisional MILITARY Government of Socialist Ethiopia. Handicrafts and Small-Scale Industries Development Agency. Report on Survey of Small-Scale Industries in Twelve Towns, mai 1980, page 3.

^{18/} RABUKA, E.V. and MAR, Gabrielle - Small Enterprise Development in Fiji - CHOGRM Working Group - Summary Report, Sydney, (Australie), 16-28 mai 1982, pages 333 à 347.

^{19/} JASWAL, KAMAL KANT. Small-Scale Industries Sector in India - An Overview *ibid.* pages 355 à 367.

entreprise correspond à un investissement de biens d'équipement qui ne dépasse pas 2 millions de roupies (environ 223 000 dollars des E.-U). À Sri Lanka^{20/}, l'entreprise est définie comme étant une société enregistrée au capital fixe ne dépassant pas 500 000 roupies (environ 25 000 dollars des E.-U), qui emploie au moins deux personnes à plein temps, sans compter le propriétaire. La préférence est accordée aux entreprises dotées d'un capital d'au moins 150 000 roupies (environ 7 500 dollars des E.-U).

56. Malgré la diversité des définitions de la petite entreprise, il est généralement admis que ces entreprises ont certaines caractéristiques communes, à savoir le nombre réduit de personnes qui contrôlent et possèdent l'entreprise; un ou deux propriétaires ou directeurs qui prennent les décisions de gestion quotidienne et qui font la planification à long terme; la part individuelle du marché relativement petite. Les connaissances spécialisées s'obtiennent habituellement à l'extérieur de l'entreprise.

57. Les petites entreprises se situent tant dans les zones urbaines que rurales. Elles dominent les secteurs du commerce, des services, de l'entretien et des réparations, des industries de la construction et de l'excavation, et jouent un rôle important dans les secteurs du transport et de la manufacture^{15/}.

En termes numériques, les petites entreprises dominent les secteurs de produits manufacturés et non manufacturés, et il est fréquent qu'elles représentent de 40 à 50 % du nombre total de la main-d'oeuvre payée dans la communauté. Par conséquent, si la part des petites entreprises est mesurée en termes quantitatifs, elle paraît importante tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

58. La part de l'industrie alimentaire dans l'ensemble du secteur de la petite entreprise semble néanmoins osciller de l'insignifiant au considérable. Au Bangladesh, à la fin des années 70, les petites entreprises industrielles étaient au nombre de 594 004, dont seulement 17 356 unités - soit environ 3 % - fabriquaient des aliments et des produits connexes, notamment des rizeries et des huileries^{16/}. En Inde, le nombre d'unités de traitement des produits

^{20/} Kirmaradasan, T. The Nature of the Small Enterprise Sector in Sri Lanka, ibid. 2/07 - 2/13.

alimentaires ne représentait que 5 % du total des petites entreprises en 1977^{21/}. En Ethiopie^{17/}, par contre, plus de 64 % des petites entreprises recensées dans 23 villes principales étaient des industries alimentaires; en Papouasie-Nouvelle-Guinée, elles dépassaient 25 % en 1979^{22/}.

59. Bien que les documents consultés concernent surtout les "petites entreprises", il convient de mentionner que l'examen pourrait porter aussi sur les "entreprises moyennes". Il est impossible d'obtenir une définition de celles-ci, mais il faut comprendre que leurs besoins sont généralement semblables à ceux des "petites entreprises". Au sens de cette étude, les petites et moyennes industries (PMI) dans les pays en développement seront examinées ensemble.

60. Il existe trois facettes de l'assistance fournie aux PMI de traitement des produits alimentaires dans les pays en développement, qui semblent correspondre à l'objet de cette réunion, à savoir l'assistance financière, le transfert des techniques et l'enseignement général et professionnel.

61. Les renseignements portant sur les ressources financières accordées aux projets industriels dans les pays en développement^{23/} indiquent deux types d'institutions nationales auxquelles les PMI de traitement des produits alimentaires pourraient s'adresser pour recevoir une assistance financière.

62. L'une d'elles vise fondamentalement la promotion des PMI. Il s'agit, entre autres, de la Corporación Financiera Popular SA de Colombie, du Fondo de Financiamiento y Garantía para la Pequeña Empresa de El Salvador, de la Corporación de Desarrollo de la Pequeña y Mediana Industria du Venezuela, de l'Industrial and Commercial Development Corporation du Kenya, de la Société financière sénégalaise pour le développement de l'industrie et du tourisme du Sénégal, de la National Small Industries Corporation Limited de l'Inde, du P.T. Bahana Pembinaan Usaha d'Indonésie et de la Small and Medium Industry Bank de Corée.

21/ Gouvernement de l'Inde, Census of Small-Scale Industries, 1977, Volumes I et II Development Commissioner, SSI.

22/ WAUWE, John. Secondary Industry in Papua New Guinea. Small-Scale Development : Problems and Prospects. CHOGRW Workshop-Summary Report, Sydney (Australie), 16 au 28 mai 1982, pages 379 à 391.

23/ Financial Resources for Industrial Projects in Developing Countries, Troisième édition, Volume 1-4. ONUDI, PI/C/1/Rev.2, février 1983.

63. L'autre type d'institution comprend les institutions financières qui visent le développement industriel global du pays tout en étant surtout axées sur les PMI. Il s'agit, entre autres, de la Development Industrial Bank of Egypt, de la Banque ivoirienne de développement industriel, de la Banque de développement de la République du Niger, de la Corporación Financiera Nacional de Panama, de la Nacional Financiera SA du Mexique par l'intermédiaire de son Fonds de garantie et de développement pour les petites et moyennes industries, et de la People's Bank de Sri Lanka.

64. Ces institutions financières peuvent varier en fonction de la répartition du capital, du montant des ressources et de la politique de prêts. Chacune d'entre elles exige toutefois que soient réunies des conditions de base avant d'accorder son assistance, notamment la viabilité économique et financière de l'entreprise en question, ainsi que la réputation et la compétence des promoteurs. L'association des coopératives de l'industrie alimentaire des pays industrialisés et des PMI de traitement des produits alimentaires des pays en développement permettrait à ces PMI de mieux répondre aux conditions de base précitées. Une telle association comprendrait la participation au capital, les accords techniques et de gestion, les arrangements de commercialisation des produits et d'autres formes de collaboration.

65. Quant au transfert de technologie, il a été indiqué que les coopératives bien établies des pays industrialisés peuvent assister non seulement les coopératives des pays en développement, mais également les sociétés privées et les organisations étatiques^{11/}.

66. Le transfert de technologie semble s'être effectué surtout dans les secteurs suivants : traitement du lait, traitement des céréales, production et traitement de la viande et des volailles, aliments pour animaux, fruits et légumes, huiles et graisses végétales et pêcheries.

En outre, les coopératives des pays industrialisés ont fourni le savoir-faire dans des opérations connexes, notamment des services consultatifs aux cultivateurs, organisation de crédits et d'intrants et de services agricoles, tels que des programmes de sélection des semences et de reproduction des animaux.

67. Ainsi, CEBECO-HANDELSRAAD, la Société coopérative agricole nationale de vente en gros des Pays-Bas, a fourni des services consultatifs et exerce d'autres activités dans les pays en développement par l'intermédiaire de ses succursales, notamment des services consultatifs pour une installation de nettoyage des graines

pour le riz de semence en Indonésie; des silos dans les ports des îles du Cap Vert, de Surinam et de Guinée-Bissau. La Société a également participé à la conception, à la livraison et à la construction de poulaillers en Tunisie, en Arabie Saoudite, en Libye et en Égypte et de deux fermes laitières en Libye; elle a fourni des services consultatifs aux coopératives d'approvisionnement et de commercialisation à l'intention des cultivateurs en Jamaïque, et au Gouvernement de la Zambie en ce qui concerne un programme de stratégie alimentaire visant la production vivrière et la distribution de denrées alimentaires composées^{24/}.

68. Les coopératives laitières françaises ont également contribué à l'amélioration de l'industrie laitière de plusieurs pays en développement, notamment la Tunisie, le Niger et l'île de la Réunion^{25/}.

69. Les coopératives canadiennes ont contribué à la mise au point de l'industrie alimentaire dans le tiers monde. Ainsi, la Coopérative fédérée de Québec a fourni son appui à une coopérative laitière au Nicaragua par l'intermédiaire de la Société de développement international Desjardins, tandis que la Coopérative laitière du sud de Québec avait conclu un arrangement de jumelage avec la Fédération des coopératives agricoles, de COQUIMBO, au Chili^{26/}. La Fondation pour le développement des coopératives du Canada, FDC, a appuyé plusieurs projets de traitement des produits alimentaires dans les pays en développement, par l'intermédiaire de diverses organisations coopératives canadiennes qui mettent des projets en oeuvre au nom de la FDC : par exemple, plusieurs projets laitiers en Inde, un système de distribution alimentaire à la Barbade, une boulangerie coopérative en Dominique et une installation de séchage du cacao à Grenade. L'Agence canadienne de développement international, ACDI, fournit habituellement les ressources nécessaires au financement des activités des coopératives canadiennes dans les pays en développement. Récemment, la FDC a mis au point un nouveau programme en collaboration avec l'ACDI, qui s'intitule Programme de coopératives partenaires (PCP), dont les objectifs sont : appui

^{24/} Agro-industrial projects. CEBECO-HANDELSRAAD. Deventer (Pays-Bas), 1983.

^{25/} Lablanchy, A. Société d'investissements laitiers outre-mer (SILOM), Paris, (France). Communication privée à l'ONUDI, 1981.

^{26/} ENSEMBLEL, 31 mars 1983, pages 62 et 63.

des initiatives de développement prises en commun par les coopératives canadiennes et du tiers monde; augmentation de la participation des coopératives canadiennes aux activités internationales de développement; meilleure connaissance parmi les coopérateurs canadiens, des questions et des problèmes liés au développement^{27/}.

70. La participation des coopératives des pays industrialisés au transfert de technologie vers les pays en développement semble s'être cependant effectuée de manière aléatoire et limitée. Il faut effectivement accroître cette participation par divers cours. L'un de ces cours consisterait à inscrire les coopératives intéressées auprès des organisations multinationales d'aide afin d'effectuer des études de faisabilité et fournir les services consultatifs.

71. Un autre cours consisterait à encourager les coopératives des pays industrialisés à évaluer et à améliorer les produits des PMI de traitement des produits alimentaires des pays en développement de manière continue. Ceci pourra se réaliser dans le cadre de l'une des activités annuelles du Centre commun ONUDI/Yougoslavie pour la coopération industrielle en vue du développement des agro-industries dans les pays en développement. Le Centre participe à la Foire agricole internationale annuelle à Novi Sad, Yougoslavie, au cours de laquelle plusieurs pays en développement exposent leurs produits alimentaires traités. Il est possible de mettre sur pied des "cliniques d'aliments traités" dans lesquelles des coopératives canadiennes, des experts yougoslaves et le personnel de l'ONUDI examineront en commun les produits exposés, et évalueront leur qualité, leur uniformité, leur conditionnement et d'autres aspects, afin de mieux les adapter soit au marché local, soit au marché canadien. Des programmes spécifiques pourraient ensuite être identifiés pour améliorer les produits, grâce à un contrôle de la qualité, un meilleur conditionnement, et la modification, voire un changement fondamental de la méthode de traitement. De tels programmes devraient être inclus soit dans le cadre de l'assistance technique fournie par l'ONUDI en collaboration avec les autorités yougoslaves et les coopératives canadiennes, soit dans le cadre de programmes bilatéraux adoptés par le Canada et les pays en développement, faisant usage du savoir-faire des coopératives canadiennes qui commercialiseraient éventuellement quelques-uns de ces produits au Canada.

^{27/} Fondation pour le développement des coopératives du Canada, rapport annuel, 1982.

72. Le troisième aspect de l'assistance fournie aux PMI des pays en développement qui traitent des produits alimentaires, à savoir l'enseignement général et professionnel, est aussi un domaine qui pourrait profiter de l'intervention des coopératives des pays industrialisés. Il est habituellement impossible d'assurer la formation technique et de gestion dans l'entreprise à l'intention du personnel des pays en développement, dans les sociétés privées des pays industrialisés; les coopératives de ces pays peuvent néanmoins organiser des cours de formation soit dans les industries nationales, soit dans l'entreprise dans les pays en développement.

73. Nelson^{28/} a relevé une des conditions préalables importantes à la mise au point de programmes d'enseignement général et professionnel à l'intention des PMI. Le propriétaire ou le directeur d'une petite entreprise doit être consulté quant à la teneur des cours préparés et au lieu où ils se dérouleront. Il faut d'abord lier ces cours directement aux besoins des propriétaires et des directeurs de PMI, que ces mêmes propriétaires et directeurs auront indiqués, plutôt que de tenter de mettre au point des cours de formation en vase clos, sur les sujets non souhaités.

^{28/} NELSON, Alber. Overseas Initiatives in Small Enterprise Development, CHOGM Workshop. Summary Report, Sydney (Australie), 16-28 mai 1982, pages 31 à 37.

V. PROJETS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE COLLABORATION ENTRE COOPERATIVES
DES PAYS INDUSTRIALISES ET PAYS EN DEVELOPPEMENT

74. Selon le Groupe d'experts sur le rôle des coopératives dans le développement des industries alimentaires^{11/}, deux obstacles s'opposent à la collaboration des coopératives des pays industrialisés avec les pays en développement. L'un est le manque de ressources financières dont il a déjà été question, le second le manque d'informations sur des projets se prêtant à une collaboration. Ce chapitre a pour objet de présenter quelques-uns des projets sur lesquels des renseignements sont disponibles à l'ONUDI et plus spécialement dans son Service du programme de coopération en matière d'investissements (SPCI).

75. Au sein de l'ONUDI, le SPCI est chargé de la promotion des projets d'investissements industriels dans les pays en développement. Ces projets sont identifiés soit par des entreprises ou institutions privées ou publiques des pays en développement, soit par des missions sur le terrain que la SPCI confie à certains de ses fonctionnaires ou à des équipes d'experts. Les renseignements essentiels sur un projet d'investissement industriel sont réunis à l'aide d'un questionnaire qui doit contenir toutes les informations permettant à un éventuel partenaire étranger de porter un jugement préliminaire sur l'intérêt du projet. Pour examiner plus avant le projet, il faudra entreprendre séparément des études de pré-faisabilité ou de faisabilité, des études de marché, etc. une fois qu'un partenaire étranger intéressé aura été trouvé et que l'exécution d'une étude détaillée est jugée indispensable avant l'engagement définitif des fonds.

76. Le SPCI porte les projets à l'attention d'entrepreneurs appropriés de trois façons : premièrement, par le biais des Services de promotion des investissements de Bruxelles, Cologne, New York, Paris, Tokyo, Vienne et Zurich, qui ont pour mission d'assurer directement la liaison avec les entrepreneurs ou entreprises du pays où ils sont établis; deuxièmement, grâce à des réunions pour la promotion des investissements; troisièmement, par des contacts directs entre le Siège de l'ONUDI et les entreprises considérées comme partenaires potentiels, et établies dans des pays n'étant pas desservis par les Services de promotion des investissements.

77. Les idées ou propositions de projets dont il sera question dans les paragraphes ci-après ont été définies grâce aux programmes d'assistance technique que l'ONUDI exécute dans les pays en développement ou soumises au Service du programme de coopération en matière d'investissements de l'ONUDI directement par les pays en développement intéressés.

78. Une idée de projet concernant la création d'une usine de traitement intégré du manioc en Zambie^{29/} a été élaborée et évaluée par l'ONUUDI. Le traitement du manioc connaît un succès certain en Thaïlande qui exporte par exemple des millions de tonnes de granulés de manioc vers les pays de la Communauté économique européenne et produit 400 000 tonnes de fécule de manioc par an. De nombreux pays des tropiques ont tenté d'imiter le succès de la Thaïlande, certains, tels que le Brésil, la Jamaïque et le Venezuela n'en obtenant que des résultats décevants^{30/}.

Selon l'idée de projet en question, les pouvoirs publics stimuleront tout d'abord la production de manioc en fixant un prix à la production pour les morceaux de racines séchées. L'Office national de commercialisation des produits agricoles (NAMBOARD) et l'Union coopérative seront chargés d'acheter les morceaux de racines séchées pendant la campagne d'achat de maïs et les diriger vers les broyeurs à marteaux existants qui les transformeront en farine de manioc destinée à être vendue dans les centres urbains où elle sert à préparer le nshima, plat national, et à fabriquer du pain ou de la bière. Les acheteurs de l'Office de commercialisation et de l'Union coopérative doivent être familiarisés avec les normes de qualité applicables aux morceaux de racines séchées, et les agents de vulgarisation du Ministère de l'agriculture préparés à donner aux cultivateurs de manioc des conseils sur les façons culturales à utiliser. Si, stimulée par ces mesures, la production de manioc progresse suffisamment pendant deux ans, on prévoit de créer une usine pour fabriquer de la fécule, du glucose et des dextrans.

Il semblerait utile que les coopératives canadiennes et l'Union coopérative de Zambie collaborent pour déterminer l'intérêt de ce projet et la possibilité de créer en Zambie une industrie intégrée de traitement du manioc desservant le marché local. Des études détaillées de ce projet sont disponibles.

79. Un autre projet, issu d'une étude de grande envergure exécutée sous l'égide de l'ONUUDI, concerne l'exploitation éventuelle de la datte du désert (Balanites aegyptiaca), que l'on trouve en Afrique dans la zone du Sahel^{31/}. L'amande de ce fruit contient près de 50 % d'une huile comestible présentant une grande stabilité à l'auto-oxydation et 30 % de protéines brutes ayant une composition

^{29/} The Concept for an Integrated Cassava Processing Factory for Establishment in Zambia, UNIDO/IO/R.51, janvier 1983.

^{30/} The Feasibility Studies for Cassava Production and Processing in Espirito Santo, Brazil. Agrobusiness Worldwide, juillet 1982, pages 10 à 13.

^{31/} BALANITES aegyptiaca. An Unutilized Raw Material Potential Ready for Agro-Industrial Exploitation. UNIDO/IO/494, avril 1983.

en acides aminés satisfaisante, et elle peut être utilisée pour l'alimentation humaine ou l'alimentation animale, après élimination des substances qui lui confèrent un goût amer.

Selon l'étude, la transformation de la dattes au désert permet d'obtenir des produits alimentaires, des aliments pour le bétail, des médicaments et des produits de fermentation, alors que la coque de son noyau peut servir de source d'énergie pour le processus de transformation. Quelques-uns de ces produits - huile, tourteaux, éthanol, anhydride carbonique et aliments du bétail liquides - pourraient approvisionner l'industrie locale dans le pays de production, alors que d'autres, tels que la diosgénine extraite du mésocarpe et le charbon actif obtenu à partir de la coque, constituent des produits d'exportation intéressants.

Balanites aegyptiaca est un arbre qui croît naturellement au Soudan, en Gambie, au Tchad, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie, en Haute-Volta, dans le nord de la Guinée, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Kenya et en Ouganda. Selon une enquête préliminaire réalisée au Soudan en 1979, cet arbre recouvre dans la province du Nil bleu 28 300 ha où l'on a recensé en moyenne 38 arbres développés par hectare, soit dans cette seule province un total de plus d'un million d'arbres dont la production est évaluée à 100 000 tonnes de dattes du désert par an. On estime toutefois que plus de 400 000 tonnes de ce fruit poussent chaque année spontanément au Soudan et que 2 % seulement en sont à présent commercialisés.

Bien que l'on ne possède pas de renseignements sur la production de dattes du désert dans les autres pays du Sahel, l'utilisation rationnelle de ce fruit par l'industrie aboutirait à l'aménagement systématique de plantations dans le cadre de la politique générale de lutte contre la désertification du Sahel.

De nombreux participants à cette réunion apprendront avec intérêt que le Conseil de recherche et de productivité du Nouveau Brunswick a participé activement aux travaux de recherche chimique intéressant ce projet.

80. Un troisième projet qui pourrait bénéficier d'une intervention et assistance des coopératives canadiennes intéresse le perfectionnement des méthodes de traitement industriel des graines de ricin utilisées pour débarrasser la farine de graines de ricin des substances toxiques qui en réduisent considérablement la valeur marchande.

Une étude d'avant-projet que l'ONUDI a exécutée au Brésil indique que la production et la transformation de graines de ricin ont été sérieusement entravées, à l'échelle mondiale et surtout dans le pays considéré, par la valeur marchande très faible de la farine, au point de provoquer la stagnation de cette industrie.

L'ONUDI a donc mis en chantier un projet visant à élaborer des méthodes de détoxification bon marché qui permettront l'utilisation de la farine de graines de ricin comme source de protéines dans les aliments pour le bétail, ce qui en augmentera la valeur marchande et rentabilisera le traitement des graines de ricin. La mise en pratique de ces nouvelles méthodes de détoxification ainsi que l'organisation de la production, de la transformation et de la commercialisation des graines de ricin semblent des activités appelant une coopération internationale.

31. Plusieurs projets pouvant bénéficier d'une intervention des coopératives canadiennes au Pérou ont été retenus. Ils ont été sélectionnés parmi 16 projets intéressant l'industrie alimentaire qui avaient été présentés, avec nombre de projets intéressant d'autres secteurs, au Service du programme de coopération en matière d'investissements de l'ONUDI en vue d'une réunion pour la promotion des investissements qui se tiendra au Pérou en novembre 1983. Des invitations ont été envoyées à 25 000 partenaires potentiels du monde entier et on espère qu'au moins une centaine d'entre eux seront suffisamment intéressés à investir au Pérou pour assister à la réunion.

Les projets qui seront présentés ici ont été choisis selon les critères suivants : existence d'une étude de faisabilité ou d'une étude de pré-faisabilité, et recherche de concours étrangers sous une forme autre que la prise de participations ou l'octroi de prêts.

Deux projets parrainés par la Société de développement du département de Tacna (CORDETACNA) concernent la création de deux usines pour le traitement de l'huile d'olive, coûtant l'une 311 800 dollars E.-U. et l'autre 263 000 dollars E.-U. Des études de faisabilité existent pour les deux usines et les concours étrangers recherchés comprennent outre l'octroi de prêts une aide pour l'accès aux marchés étrangers et des apports de technologie.

Il semblerait, dans ce cas particulier, que les coopératives canadiennes pourraient apporter leur appui à ces deux projets en assurant la commercialisation d'une part de la production au Canada et en fournissant la technologie nécessaire pour le raffinage et le conditionnement de l'huile. En plus, l'association aux projets d'une coopérative canadienne faciliterait l'obtention du prêt nécessaire auprès des bailleurs de fonds étrangers ou nationaux.

Parrainé par l'Institut de développement agro-industriel de La Molina, un autre projet péruvien pouvant présenter de l'intérêt pour les coopératives canadiennes concerne le traitement industriel et la commercialisation de fruits frais. Dans le cadre de ce projet, on prévoit la création de centres pour la collecte de fruits dont il existe, affirme-t-on, des quantités suffisantes : oranges, avocats, bananes, papayes, ananas, mangues, citrons doux et citrons. Les fruits collectés doivent être triés, lavés, classés et emballés en vue d'être distribués tels quels, transformés en jus frais ou concentrés, ou servir à fabriquer des ananas en tranches ou de l'huile essentielle d'orange. Le projet servira surtout à couvrir des besoins locaux, mais des exportations vers les autres pays du Groupe andin et les pays de la Communauté économique européenne sont envisagées. Le coût total de ce projet pour lequel on recherche une prise de participation et des prêts étrangers ainsi qu'une assistance en matière de commercialisation s'établit à 1,8 million de dollars E.-U. Là aussi, il serait utile qu'une coopérative canadienne s'associe au projet pour déterminer les fruits et les produits transformés qui pourraient être vendus au Canada et pour donner des conseils quant aux normes de qualité convenant au marché nord-américain.

Un quatrième projet a été présenté au Pérou par un promoteur privé avec l'appui du Fondo de Promoción de Exportaciones no Tradicionales (FOPEX) et du Banco Industrial del Perú. Il s'agit de produire chaque année 6 500 tonnes d'amidon de riz et 2 500 tonnes d'aliments pour le bétail à partir de brisures disponibles sur place. A présent, il n'y a pas de production locale d'amidon de riz au Pérou. On envisage donc d'y commercialiser entre 25 et 30 % de la production prévue et d'exporter le reste. Une étude de pré faisabilité achevée en janvier 1981 peut être consultée auprès du promoteur qui recherche une prise de participation étrangère (49 % au maximum), des prêts étrangers, ainsi que des apports de technologie, une assistance en matière de gestion et de commercialisation. Il est également prévu que l'Etat aura un intérêt de 25 % dans le projet. Les investissements totaux s'élèvent à 4,2 millions de dollars E.-U., dont 3 135 000 dollars E.-U. proviendraient de sources extérieures (capital social - 835 000 dollars E.-U., prêts à long terme - 1,4 million de dollars E.-U., prêts à court et à moyen terme - 900 000 dollars E.-U.).

Un cinquième projet qui est également parrainé par la Société de développement du département de Tacna (CORDETACNA) concerne la création d'une laiterie produisant du lait stérilisé et du fromage pour le marché régional. La production

journalière de lait serait légèrement supérieure à 23 000 litres, dont 20 % destinés à la fabrication de fromage et le reste à la vente comme lait, stérilisé.

En plus d'une prise de participation et de l'octroi de prêts, on recherche, au titre des concours étrangers, du matériel d'une valeur estimative de 2,9 millions de dollars E.-U. et de la technologie.

82. Aux Philippines, deux projets ont été sélectionnés parmi les projets présentés au Service du programme de coopération en matière d'investissements de l'ONUDI. L'un de ces projets, pour lequel il existe une étude de faisabilité remontant à 1980, porte sur la transformation intégrée d'ananas et la fabrication de conserves de tranches, de morceaux et de jus concentré d'ananas. Quatre cent cinquante hectares de terres ont été entièrement aménagés et plantés d'ananas et on s'attend que cette plantation s'étendra à terme sur 1 300 hectares. L'entreprise rachètera aussi des ananas frais aux cultivateurs intéressés. Les boîtes de conserve sont fabriquées dans une installation appartenant à l'entreprise à partir de fer-blanc importé d'Australie et du Japon.

Le montant total des investissements s'établit pour ce projet à 10,7 millions de dollars E.-U., dont 3,4 millions de dollars E.-U. sous la forme de prêts étrangers à long terme. Les concours étrangers recherchés comprennent une prise de participation jusqu'à concurrence de 1,2 million de dollars E.-U. et une assistance en matière de commercialisation.

Parrainé par l'Office des investissements, un deuxième projet aux Philippines a pour objet la création, à Puerto Princesa (île de Palawan), d'une installation de surgélation et d'entreposage frigorifique destinée à accroître la capacité d'une entreprise existante qui achète du thon albacore pour le transformer et l'exporter à l'état congelé. Tous les apports au projet sont disponibles sur place sauf la formation nécessaire pour perfectionner la main-d'oeuvre locale. Bien que la demande ne l'indique pas expressément, il semble possible de regrouper des pêcheurs en une coopérative chargée de s'occuper de leur formation et de pourvoir à d'autres de leurs besoins.

83. En Indonésie, on a sélectionné un autre projet concernant la pêche pour lequel il existe, au Ministère de l'agriculture de Jakarta, une étude de préfaisabilité remontant à 1976. Ce projet prévoit la production mensuelle de 50 tonnes de pélamide séchée, de 50 tonnes de poissons congelés, de 25 tonnes de conserves de poissons et de 20 tonnes de farine de poisson, le tout destiné au marché local. Ce projet doit être implanté à Ternate-Maluku, où 2 700 tonnes de poissons frais sont disponibles sur place. En plus des apports étrangers

recherchés - prêts, technologie, aide à la gestion et accès au marché - on estime que les coopératives canadiennes pourraient apporter une contribution concrète au projet en exécutant une nouvelle étude de faisabilité.

84. Au Sénégal, il y a un petit projet appuyé par les pouvoirs publics, qui vise à créer une usine produisant 10 000 bouteilles de boissons non alcooliques gazeuses par jour. Le projet exige plusieurs apports étrangers, dont les études techniques, la mise au point de produits et des activités de formation qui pourraient être assurées par des coopératives canadiennes. La fabrication de graisses culinaires destinées principalement à l'exportation vers l'Arabie saoudite fait l'objet d'une proposition de projet bien plus importante. Une étude de préfaisabilité a déjà été exécutée et on recherche des partenaires étrangers, des prêts et de la technologie. Dans ce cas, la participation de partenaires étrangers et l'octroi de prêts (par l'Arabie saoudite) seraient acquis si une coopérative canadienne mettait son savoir-faire technique à la disposition du projet en vertu d'un accord quelconque.

85. En Egypte, deux projets ont été sélectionnés en vue d'une éventuelle intervention des coopératives canadiennes. Le but de l'un des projets est de produire, à partir de graines de soja ou de tournesol importées, de l'huile alimentaire de qualité ainsi que des aliments pour la volaille, de la farine riche en protéines et des acides gras, le tout pour le marché local. Le montant total des investissements est évalué à 206 millions de dollars E.-U. Au titre des concours étrangers, on recherche en plus d'une prise de participation jusqu'à 49 % du capital social, de la technologie moderne et des services techniques.

Le deuxième projet concerne un complexe agro-industriel de conserverie et de congélation. Ce projet nécessitera la remise en état des terres où l'on cultivera les fruits et légumes devant être transformés en 25 000 tonnes de conserves et de produits congelés, destinés pour 20 % au marché local et pour le reste à l'exportation vers les pays arabes.

L'investissement total nécessaire pour ce projet est évalué à 75 millions de dollars E.-U. et des concours étrangers sont recherchés dans les domaines suivants : prise de participation, prêts, services d'ingénierie, travaux de mise au point des produits et formation.

Pour chacun de ces projets, une étude de préfaisabilité existe à l'Organisme général pour l'industrialisation.

Les coopératives canadiennes pourraient tirer parti de leur connaissance approfondie de ces deux secteurs tout d'abord pour l'exécution d'études de faisabilité complètes et ultérieurement pour des services techniques et des activités de formation.

36. On espère que ces projets accentueront l'orientation pratique de la réunion dont les deux derniers jours sont entièrement consacrés à la visite d'installations de transformation de produits alimentaires des coopératives canadiennes, ce qui permettra sans aucun doute à certaines de ces coopératives de resserrer et d'intensifier leurs relations avec les pays en développement.

- - - - -

